

UNAFRI



Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention
du Crime et le Traitement des Délinquants

- Direction générale et gestion
- Formation et développement des ressources humaines
- Information et documentation
- Services consultatifs aux gouvernements
- Activités conjointes et stratégies



BULLETIN BILINGUE- FRANÇAIS

**L'UNAFRI AU LANCEMENT CONTINENTAL ET À LA
COMMÉMORATION DU MOIS DE L'AMNISTIE EN AFRIQUE**

Bulletin

OCTOBRE 2025 - MARS 2026

www.unafri.or.ug

UNAFRI



BULLETIN

OCTOBRE 2025 - MARS 2026

**Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du
Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI)**

*“Renforcer la capacité des États africains dans la prévention du crime et la justice pénale pour assurer un
développement durable”.*

“Empowering African States for crime prevention and criminal justice to ensure sustainable development”

*«Fortalecer la capacidad de los Estados africanos en materia de prevención del delito y justicia penal para el
desarrollo sostenible»*

UNAFRI SECRETARIAT, P.O BOX 10590, NAGURU-KAMPALA (UGANDA).

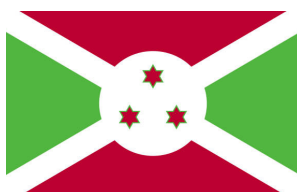
Phone :+256 414 221 119, +256 414 285 236 | Email : unafri@unafri.or.ug,

Official Website: www.unafri.or.ug

États membres



Burkina Faso



Burundi



Cameroun



Congo Brazzaville



RD Congo



Equatorial Guinea



Gambie



Ghana



Guinea



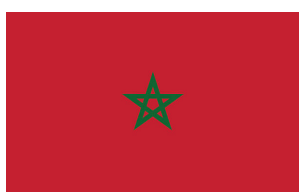
Kenya



Libye



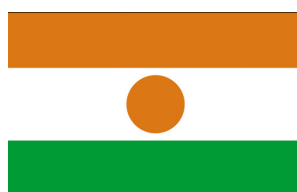
Malawi



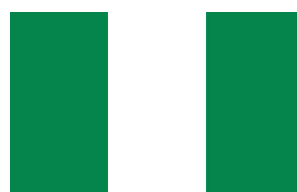
Maroc



Mozambique



Niger



Nigeria



Rwanda



Senegal



Seychelles



Sierra Leone



Somalie



Soudan



Tanzanie



Togo



Tunisie



Ouganda



Zambie



Zimbabwe

UNAFRI AU MOIS DE L'AMNISTIE EN AFRIQUE 2025

"Promoting peace and disarmament"



UNAFRI Director General represented the Institute

Le 2 octobre 2025, le Dr KITIO Édouard, Directeur général de l'UNAFRI, a représenté l'Institut lors de la commémoration du Mois de l'Amnistie en Afrique 2025, au Speke Resort Munyonyo, sous le thème : « Des communautés plus sûres grâce au désarmement volontaire ». L'événement a mis en lumière les progrès de l'Ouganda dans la mise en œuvre de la Loi d'Amnistie de 2000, avec plus de 30 000 armes légères et de petit calibre illégales volontairement remises ou collectées, marquant ainsi une étape importante dans la promotion de la paix et de la sécurité.

Dans son allocution, l'Hon. Gen. Kahinda Otafiire, Ministre de l'Intérieur, a appelé les citoyens à remettre toutes les armes à feu illicites comme une étape essentielle vers la construction d'une nation pacifique. Il a également mis en garde contre l'influence des fabricants d'armes

qui privilégient le profit au détriment de la vie humaine, soulignant que leur industrie ne prospère qu'en période de conflit. Il a insisté sur la nécessité pour les citoyens d'agir avec sagesse et de résister à toute exploitation motivée par des intérêts mercantiles.

L'invitée d'honneur, S.E. la Très Hon. Rebecca A. Kadaga, Première Vice-Première Ministre de la République d'Ouganda, a réaffirmé l'engagement du pays à favoriser des communautés plus sûres et à promouvoir la stabilité régionale.

L'UNAFRI demeure engagée à soutenir les initiatives visant à lutter contre la violence armée et à promouvoir une paix durable à travers le continent. Ensemble, avançons vers une Afrique plus sûre et plus sécurisée.

UNAFRI PARTICIPE AU 3^e FORUM DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE DANS LE SECTEUR FINANCIER

« Comblar les lacunes en renforçant les enquêtes et les poursuites par la collaboration »



Le directeur général adjoint d'UNAFRI (à gauche) avec des représentants du secteur financier, des forces de l'ordre, des organismes de réglementation et du milieu juridique.

Le 21 octobre 2025, M. Munanura Anrew Karokora, Directeur général adjoint, a eu l'honneur de représenter l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI) lors du 3^e Forum de lutte contre la fraude dans le secteur financier. Cet événement, organisé par l'Association des banquiers de l'Ouganda en partenariat avec la Banque d'Ouganda, a réuni des acteurs clés du secteur financier, des services chargés de l'application de la loi, des organismes de réglementation ainsi que la communauté juridique.

Le forum s'est articulé autour de quatre axes majeurs visant à renforcer l'intégrité du secteur des services financiers en Ouganda :

a) l'élaboration d'une stratégie nationale unifiée de défense numérique pour lutter collectivement contre les cybermenaces et la fraude ;

b) la lutte contre la collusion au sein du secteur par le renforcement des mécanismes de détection et de dissuasion ;

c) le renforcement des enquêtes et des poursuites

relatives aux crimes financiers grâce à une meilleure collaboration ;

d) la promotion de partenariats solides entre toutes les parties prenantes concernées afin de combler les lacunes opérationnelles existantes.

UNAFRI a été spécifiquement chargé de modérer une table ronde sur le thème :

«Comblar les lacunes par le renforcement des enquêtes et des poursuites grâce à la collaboration ». À cette occasion, j'ai eu l'honneur de diriger un panel de haut niveau composé de :

- I. Mme Annnet Namatovu, Procureure principale d'État à la Cour anticorruption ;
- II. D/SP Ndyamuhika Bill, représentant de la Direction des enquêtes criminelles ;
- III. Mme Judy Wambaire, Présidente du Comité juridique de l'Association des banquiers de l'Ouganda et Secrétaire générale de la Kenya Commercial Bank ;



- IV. M. Kevin Bakulumpagi, Agent principal chargé du contentieux et des poursuites à la Commission ougandaise des communications.

Les échanges ont porté sur des questions clés liées à la collecte des preuves et à la gestion des dossiers, en mettant en lumière les failles courantes qui retardent souvent les poursuites des crimes financiers. Des solutions pratiques ont été examinées, notamment le renforcement de la formation des enquêteurs,

la normalisation des procédures de traitement des preuves et le recours aux technologies pour consolider la chaîne de conservation des preuves.

Un autre volet important de la discussion a concerné la promotion d'une culture de collaboration et de coopération structurée entre enquêteurs, procureurs, régulateurs et institutions financières. Le panel a souligné l'importance de dialogues interinstitutionnels réguliers, de protocoles de partage d'informations et de la mise en place de groupes de travail conjoints afin d'assurer une réponse coordonnée face à la fraude et à la criminalité financière.

Les enseignements tirés de cette session ont mis en évidence la nécessité d'une approche globale combinant des cadres juridiques solides, des avancées technologiques et des partenariats multisectoriels pour lutter efficacement contre la fraude et préserver la crédibilité du secteur financier ougandais.



RENCONTRE AVEC LA PRÉSIDENTE DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

L'UNAFRI et la CPI explorent de nouvelles pistes de coopération



De gauche à droite : Son Excellence Reine Alapini-Gansou, vice-présidente de la CPI ; Son Excellence Mme Tomoko Akane, présidente de la CPI ; M. Munanura Andrew Karokora, directeur général adjoint d'UNAFRI

Le 21 octobre 2025, l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI) a tenu une réunion de haut niveau avec la direction de la Cour pénale internationale (CPI). Y prenaient part Son Excellence Mme Tomoko Akane, Présidente de la CPI ; Son Excellence Mme Reine Alapini-Gansou, Vice-Présidente de la CPI ; M. Christian F. Mahr, Directeur de la Division des opérations externes de la CPI ; M. David Saitoh, Conseiller en relations extérieures ; M. Scott Nadioo, Directeur pays de la CPI en Ouganda ; et M. Andrew Munanura Karokora, Directeur général adjoint de l'UNAFRI. Les discussions ont porté sur le renforcement

du partage d'informations et l'amélioration de la coopération entre l'UNAFRI et la CPI. La Présidente Akane a souligné les défis actuels de la CPI pour étendre sa sensibilisation et son engagement dans plusieurs pays africains, mettant en avant l'importance de nouer des partenariats stratégiques, tels que celui avec l'UNAFRI, afin de renforcer la présence et l'impact de la Cour sur le continent.

La réunion a également examiné les considérations juridiques et logistiques liées à l'accueil de condamnés de la CPI purgeant leurs peines dans des pays africains. La Présidente Akane a informé les participants que la CPI



recherchait des pays africains disposés à accueillir ces détenus, soulignant que plusieurs États ont manifesté leur intérêt à mieux comprendre les avantages associés. Parmi les incitations proposées figurent la réhabilitation des établissements pénitentiaires nationaux par la CPI ainsi que la mise à disposition de formations spécialisées pour le personnel pénitentiaire.

Les participants ont souligné la nécessité de cadres plus solides et d'une collaboration rapprochée dans ce domaine. Une attention particulière a été accordée au renforcement des capacités, la protection des témoins étant identifiée comme une priorité. À cet égard, la CPI a exprimé son intérêt à collaborer avec le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation ciblés.

Au nom de l'UNAFRI, le Directeur général adjoint a remercié la Présidente Akane pour cette opportunité de rencontre et a réaffirmé l'engagement de l'Institut à soutenir le mandat de

la CPI. Il a réitéré la disponibilité de l'UNAFRI à collaborer dans la mise en œuvre de programmes de formation et de renforcement des capacités pour les parties prenantes en Ouganda en particulier, et en Afrique en général. Il a également mis en avant les infrastructures disponibles de l'UNAFRI, y compris des installations modernes de formation et des logements pour consultants experts, tout en notant le défi permanent de sécuriser un financement durable pour étendre et maintenir ses programmes.

Résolutions convenues

La Présidente de la CPI a demandé au Greffe de lancer la rédaction d'un protocole d'accord (MoU) entre l'UNAFRI et la CPI afin de formaliser leur partenariat, rappelant que la CPI avait précédemment conclu un accord similaire avec l'UNAFEI, dans le cadre duquel l'UNAFEI met en œuvre des activités de formation en Asie.

Il a été convenu que l'UNAFRI collaborerait avec la CPI pour fournir des initiatives de formation et de renforcement des capacités aux parties prenantes à travers l'Afrique, avec des préparatifs immédiats pris en charge par le Greffe.

Les deux institutions ont également accepté d'explorer des stratégies de collaboration globales visant à renforcer les efforts de sensibilisation dans tous les pays africains.

En outre, les parties ont résolu de poursuivre des initiatives de recherche conjointes portant sur des priorités communes en matière de justice pénale et de protection des témoins.

Dans l'ensemble, cette réunion a marqué une étape significative dans le renforcement de la coopération entre l'UNAFRI et la CPI, reflétant un engagement partagé à promouvoir la justice, à renforcer la capacité institutionnelle et à favoriser une collaboration efficace à travers l'Afrique.

UNAFRI RENFORCE LA COLLABORATION MONDIALE LORS DE LA REUNION DE COORDINATION D'AUTOMNE 2025 DU PNI ET DU SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR LA TRAITE DES BIENS CULTURELS



UNAFRI a participé activement à la réunion de coordination d'automne 2025 du Réseau d'instituts du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (PNI).

L'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI) a pris part à la Réunion de coordination d'automne 2025 du Réseau des instituts du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (PNI), qui s'est tenue le 6 novembre 2025 au Secrétariat du Conseil scientifique et professionnel international consultatif (ISPAC) à Milan, en Italie. Cette rencontre annuelle a rassemblé les dirigeants et représentants des instituts PNI du monde entier afin de passer en revue les progrès réalisés, de partager les expériences et de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

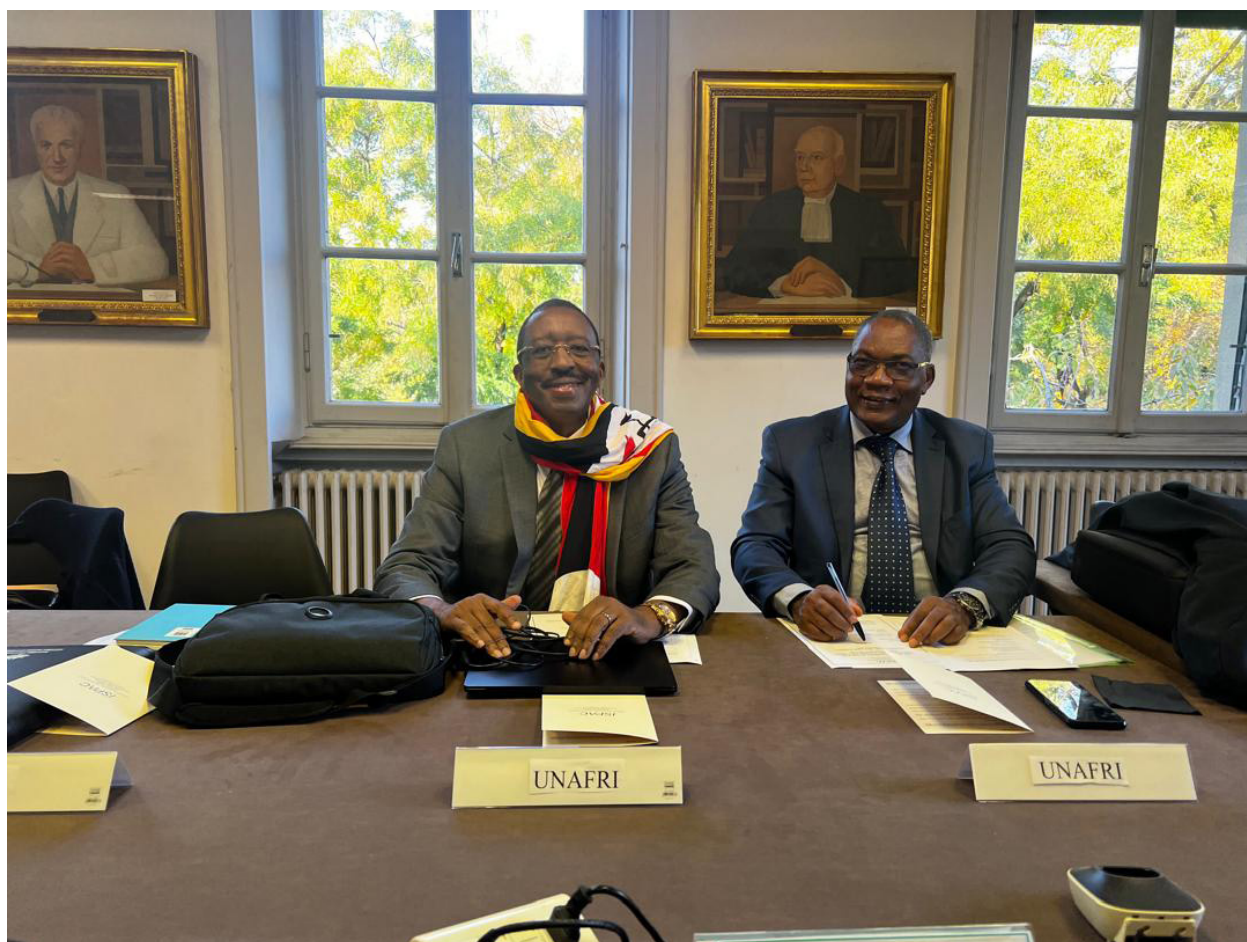
La réunion a été présidée par le Professeur Stefano Manacorda, Directeur de l'ISPAC. L'UNAFRI était représentée par son Directeur général, le Dr Edouard Kitio, qui a rejoint ses homologues d'autres instituts régionaux et internationaux. L'hôte, Dr Stefano Manacorda, a chaleureusement accueilli les participants et a souligné l'engagement continu

de l'ISPAC dans des domaines prioritaires tels que la criminalité financière, la traite des biens culturels, la criminalité environnementale et la justice pénale internationale.

Principaux résultats de la réunion de coordination

M. Brandolino a présenté les priorités de l'ONUDC, les nouvelles initiatives et les projets en cours, tout en abordant les défis liés aux contraintes budgétaires et aux changements de direction au sein de l'organisation. Il a réaffirmé l'engagement fort de l'ONUDC à soutenir le réseau PNI et a insisté sur l'importance du soutien des États membres, citant notamment une contribution de 55 millions USD des États-Unis. Il a également annoncé la signature d'un nouveau traité sur la cybercriminalité à Hanoï, au Vietnam, avec 72 pays signataires.

La réunion a passé en revue les progrès réalisés au sein du réseau PNI dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Kyoto sur le renforcement de la prévention du crime et des approches de la



justice pénale. Les membres du PNI ont partagé des informations sur divers domaines, notamment la cybercriminalité, la lutte contre la corruption, la restitution des avoirs, la prévention de la criminalité juvénile, l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires, la réhabilitation des délinquants et les alternatives à l'incarcération.

Contribution de l'UNAFRI

Lors de son intervention, le Dr Kitio a mis en avant le travail continu de l'UNAFRI à travers le continent africain, notamment l'organisation et la participation à des conférences régionales et forums de partage de connaissances réunissant praticiens, décideurs et experts. Il a présenté quatre ateliers en ligne portant sur la protection des droits des femmes et des enfants, la lutte contre le recrutement et l'exploitation des enfants par des groupes extrémistes, l'amélioration de l'accès à la justice et le renforcement de la réhabilitation et de la réinsertion des délinquants. L'UNAFRI a également organisé un atelier en

présentiel pour les Jeunes Ambassadeurs de la Paix en préparation des élections générales ougandaises de 2026.

Réseautage et collaboration

Le soir du 6 novembre, le Directeur de l'ISPAC a organisé un dîner pour les membres du PNI et les experts internationaux au Ristorante Bauscia à Milan. Ce cadre informel a offert une opportunité de réseautage et a renforcé les liens de collégialité au sein de la communauté internationale de la justice pénale.

Séminaire international sur la traite des biens culturels

Le 7 novembre 2025, l'UNAFRI a participé au Séminaire international intitulé « Endiguer la traite des biens culturels : vers une stratégie mondiale ? » tenu au Palazzo Edison à Milan. Les remarques d'ouverture du Dr Stefano Manacorda ont souligné

l'importance des efforts internationaux coordonnés pour lutter contre le trafic illégal du patrimoine culturel. Le séminaire, modéré par M. Brandolino, a réuni l'UNESCO, INTERPOL, les autorités nationales, les procureurs, les universitaires et les agences d'application de la loi.

Représentant l'UNAFRI, M. Andrew Munanura Karokora, Directeur général adjoint, a présenté la perspective africaine, mettant en lumière les progrès régionaux et les bonnes pratiques, notamment les avancées juridiques et institutionnelles du Maroc en matière de protection du patrimoine culturel.

l'UNAFRI a renforcé sa position en tant que partenaire régional clé au sein du réseau PNI, contribuant aux efforts mondiaux visant à construire des systèmes de justice pénale efficaces, inclusifs et résilients, tout en protégeant le patrimoine culturel à l'échelle mondiale.

Les discussions ont porté sur la coopération inter-agences, les cadres juridiques comparatifs, les stratégies de poursuite et la mise en œuvre des Lignes directrices internationales de l'ONU de 2014 sur la traite des biens culturels.

Perspectives

La Réunion de coordination d'automne 2025 du PNI et le Séminaire international ont réaffirmé le rôle essentiel de la coopération internationale dans le traitement des questions criminelles complexes et en constante évolution. La participation active de



UNAFRI ET PACEM HAVENS FOUNDATION : VERS UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR LA RÉHABILITATION ET LA RÉINTÉGRATION DES



UNAFRI et la Fondation PACEM Havens s'unissent pour renforcer la réhabilitation et la réinsertion des anciens détenus.

Le Directeur Général de l'Institut Africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI), Dr Kitio Édouard, a reçu une délégation de haut niveau de la PACEM Havens Foundation, conduite par l'Honorable Chris Rwakasisi, Conseiller principal du Président de la République de l'Ouganda, et Président du conseil d'administration de la Fondation. Cette rencontre a marqué une étape importante dans le renforcement de la collaboration en matière de réhabilitation des délinquants, de réintégration et de justice réparatrice.

Dans ses propos d'ouverture, Dr Kitio Édouard a chaleureusement accueilli la délégation et félicité la PACEM Havens Foundation pour son initiative de collaboration avec l'UNAFRI. Il a souligné l'alignement étroit entre les mandats des deux institutions, notamment dans la promotion d'approches humaines, efficaces et durables pour la réhabilitation des délinquants et leur réintégration dans la communauté.

Le Directeur général adjoint de l'UNAFRI, M. Munanura Andrew Karokora, a présenté un aperçu des interventions passées et en cours

de l'Institut dans le domaine pénitentiaire. Il a mis en lumière le programme emblématique « From Prison Back Home », mis en œuvre au début des années 2000 en partenariat avec le gouvernement allemand, et qui demeure une référence clé pour les pratiques de réhabilitation au sein du Service pénitentiaire ougandais. Il a également partagé les enseignements d'un récent programme régional de formation sur la réduction de la récidive grâce à la réhabilitation et à la réintégration, réunissant des experts correctionnels et en réinsertion d'Afrique de l'Est et australe, et ayant enregistré des résultats significatifs. Il a en outre présenté des stratégies modèles initiées par le Japon et adoptées par les Nations Unies, que l'UNAFRI a contextualisées pour la mise en œuvre régionale afin de renforcer l'efficacité de la réintégration.

L'Honorable Chris Rwakasisi a exprimé sa sincère gratitude à l'UNAFRI pour son accueil chaleureux et pour l'opportunité de dialogue. Il a souligné que le travail de la PACEM Havens Foundation repose sur l'expérience vécue plutôt que sur la théorie. Se référant à son propre parcours après sa libération en 2009, il a expliqué comment ses visites dans des maisons de transition en



Allemagne l'ont inspiré à créer un modèle similaire en Ouganda. Avec M. Shadrack Magara, cette vision s'est concrétisée par la création de la PACEM Havens Foundation, après que d'autres tentatives précédentes n'avaient pas abouti.

L'Honorable. Rwakasisi a expliqué que le modèle de maisons de transition offre une alternative plus pratique et plus soutenable aux approches traditionnelles de réintégration. Il a observé que la stigmatisation au sein des familles et des communautés compromet souvent les efforts de réintégration, tandis que les maisons de transition offrent un environnement sûr pour la transformation personnelle avant le retour des anciens détenus dans la société. Il a également insisté sur l'importance de la transformation spirituelle comme fondement d'un changement durable, un élément qui distingue l'approche de la PACEM Havens Foundation des modèles de réhabilitation largement vécus ailleurs.

La rencontre a également mis en avant le rôle crucial de la justice réparatrice, soulignant la nécessité de processus structurés de réconciliation entre délinquants et victimes. Les participants ont noté que la justice réparatrice efficace nécessite une formation spécialisée et une préparation des deux parties pour garantir des résultats significatifs et durables.

Le Service pénitentiaire ougandais a été félicité pour son approche humaine et patriotique en matière de corrections, notamment son

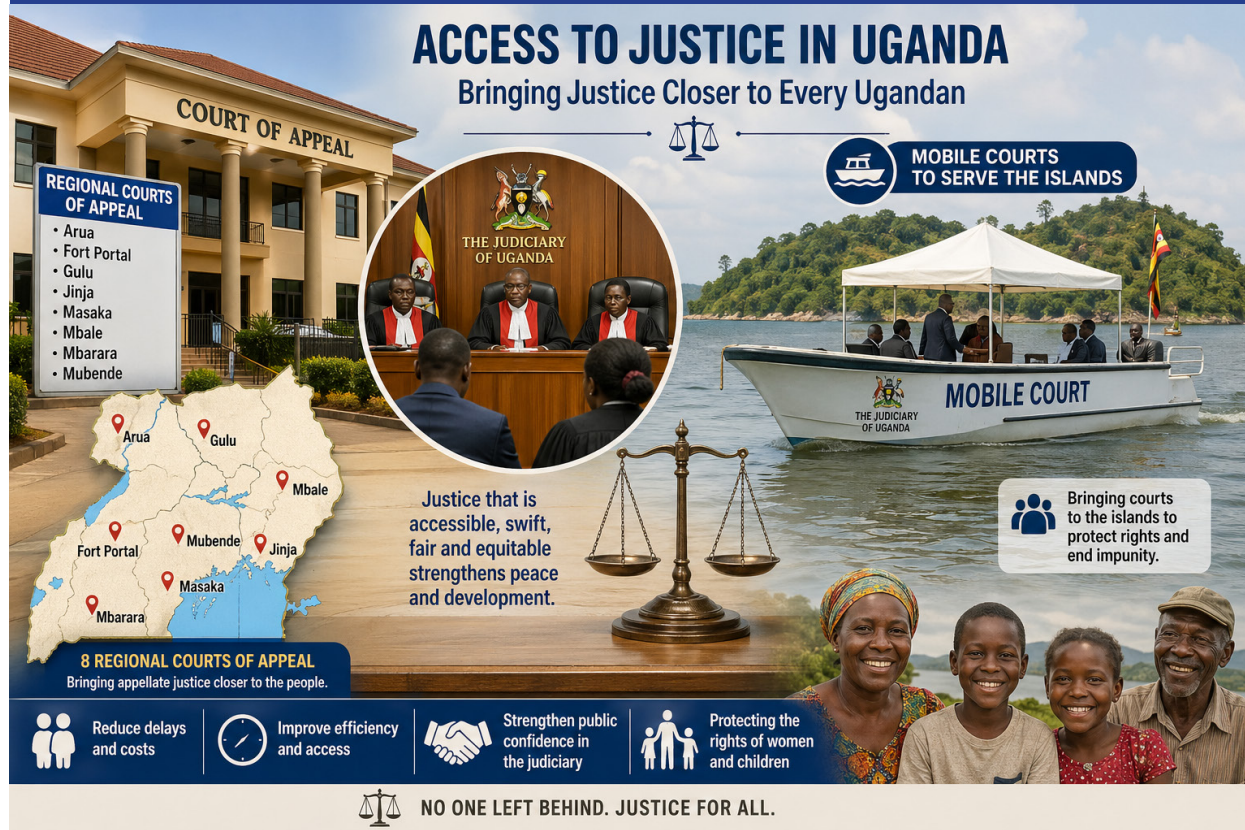
accent sur la réhabilitation. Ses programmes de formation professionnelle, couvrant des compétences telles que la menuiserie, la couture, la maçonnerie, le tissage et la coiffure, ont été reconnus comme essentiels à la réintégration post-libération. Il a été recommandé que les diplômés soient évalués officiellement, certifiés par le Ministère des Travaux et dotés d'outils de base pour faciliter une réintégration productive.

Mme Ssanyu Rebecca, Directrice exécutive de la PACEM Havens Foundation, a partagé des informations comparatives provenant de centres de réhabilitation en Irlande, où les efforts de réintégration se concentrent sur la fourniture de kits de démarrage adaptés aux compétences préexistantes ou acquises des détenus. Elle a également souligné les défis rencontrés par les anciens détenus, notamment les besoins en médiation lors de la réintégration communautaire et les difficultés liées aux instruments de libération, insistant sur l'importance de renforcer les capacités des médiateurs formés.

En conclusion, l'UNAFRI et la PACEM Havens Foundation ont convenu de formaliser leur collaboration par un Mémoire d'Entente (MoU) définissant les domaines spécifiques de partenariat. La rencontre s'est terminée par des remerciements mutuels et un engagement partagé à promouvoir la réhabilitation, la réintégration et la justice réparatrice dans toute la région.

ACCES A LA JUSTICE EN OUGANDA : CREATION DES COURS D'APPEL DANS LES REGIONS ET DES TRIBUNAUX MOBILES POUR DESSERVIR LES ILES

Par Dr Édouard KITIO, Magistrat Hors Hiérarchie, Directeur Général de l'UNAFRI



Le gouvernement ougandais vient de marquer des pas significatifs pour accélérer l'accès à la justice pour tous. Cette démarche procède du fait que la justice se présente comme le seul régulateur fiable des rapports sociaux, concourant à maintenir la paix et la stabilité dans la société. Jusqu'à une date récente, il n'y avait qu'une seule cour d'appel sur toute l'étendue du territoire, qui avait son siège à Kampala, la capitale politique du pays. À cause des nombreuses difficultés que rencontraient les justiciables pour y accéder, des coûts de transport et des lenteurs judiciaires excessives, le gouvernement a entrepris d'encourager le règlement des litiges par des modes alternatifs de règlement (ADR), notamment la médiation. Toutefois, le recours à la médiation n'empêche pas les parties qui en expriment le désir de saisir la justice étatique pour la résolution de certains cas sérieux. Pour réduire les lenteurs de la justice étatique, le gouvernement a pris une autre initiative consistant à créer des cours d'appel dans les régions qui en sont dépourvues (I),

et des tribunaux mobiles pour rendre justice dans les îles (II).

I. La création des cours d'appel dans les régions

Huit (08) cours d'appel ont été créées par le système judiciaire en vue de rapprocher les appelants de la justice de leur ressort territorial. Cette initiative vise aussi à réduire les lenteurs judiciaires, le nombre d'affaires en attente de jugement, ainsi que les coûts d'accès à la justice. Ces cours d'appel ont été établies dans les localités de Arua, Fort Portal, Gulu, Jinja, Masaka, Mbale, Mbarara et Mubende. Le projet vise à raffermir les processus judiciaires à travers la recherche de l'efficacité et de l'efficience. Il allège la charge de l'unique cour d'appel de Kampala, et facilite la tâche aux avocats et justiciables qui n'auront plus à parcourir de longues distances pour plaider à la cour d'appel de Kampala.

La réforme est contenue dans le Legal Notice n° 21



de 2025, les directives constitutionnelles relatives à la création des cours d'appel (2025) issues de l'ancien Chief Justice Alfonse Owiny-Dollo en application de l'article 133 (I) (b) de la constitution, 30 octobre 2025. Cette décentralisation de la cour d'appel permet aux justiciables de faire appel dans leurs ressorts territoriaux respectifs, ce qui leur permet de gagner en temps et en ressources. Elle renforce la confiance des justiciables au système judiciaire et améliore la qualité des services judiciaires sur toute l'étendue du territoire ougandais. Selon James Ereemye, le porte-parole de la justice, la mise en œuvre des nouvelles cours d'appel se fera par phase, en commençant par Gulu et Mbarara dès que les travaux de construction de leurs bâtiments seront achevés. Les appels des jugements rendus par les tribunaux de Arua, Moyo et Nebbi seront jugés par la cour d'appel de Arua. La cour d'appel de Fort Portal connaîtra des affaires provenant des tribunaux de Fort Portal, Hoima, Kasese and Masindi. Il en sera ainsi pour les autres cours d'appel qui connaîtront des affaires jugées par les tribunaux de leurs ressorts territoriaux respectifs (New Vision, Vol. 44, n°30, Wednesday February 11, 2026, p.2).

II. La création des tribunaux mobiles pour desservir les îles

Le Chief Justice de la République de l'Ouganda, Dr Flavian Zeija, tirant avantage de son expérience lorsqu'il servait encore comme principal Juge dans les juridictions du pays, a tenu à apporter son concours aux populations qui vivent dans les îles et qui rencontrent des difficultés réelles pour accéder aux tribunaux. À cet effet, il a signé une décision mettant en place les tribunaux mobiles devant officier dans les îles. Pour mettre en œuvre son projet, il a acquis trois bateaux pour permettre aux personnels judiciaires d'accéder à ces îles et y juger les affaires selon un programme prédéfini. Il a remarqué que plusieurs cas de viols et de violences sexuelles sont enregistrés dans les îles mais à cause de la distance et de l'absence des moyens financiers pour se déplacer afin de saisir les tribunaux, les délinquants sont arrêtés, puis relâchés sans être jugés. Cette situation crée l'impunité, encourage la criminalité et frustre les victimes. Les îles concernées par cette carence d'accès à la justice sont entre autres celles de Kalangala et Buvuma. Selon Dr Flavian Zeija, il s'agit de rapprocher

la justice des justiciables par la création des tribunaux mobiles. Ainsi, les populations peuvent avoir accès à la justice là où il n'y a pas de tribunaux. Il a dit espérer qu'avec les trois bateaux achetés dont un est déjà livré, les personnels judiciaires pourront y mettre une tente et des chaises pour se rendre dans ces îles afin d'y tenir des audiences, condamner les coupables et revenir. Il a notamment cité le cas de l'île de Mazinga à la frontière de la Tanzanie, dont il a souvent entendu les justiciables se plaindre que pour partir de là et se présenter au tribunal à Kalangala, il faut déboursier la rondelette somme de 400000 Uganda Shillings puisqu'il faut louer le bateau pour naviguer jusqu'aux eaux de la Tanzanie. Pourtant il est de son devoir de s'assurer que les portes de la justice sont ouvertes à tous les Ougandais sans distinction de sexe ni de statut social.

Cette initiative rentre dans le cadre du programme de justice communautaire lancé par le gouvernement ougandais avec le soutien du gouvernement suédois à travers l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (Swedish international development cooperation Agency). La phase I du programme a permis de rétablir la confiance du public en la justice. La phase II couvre la période allant de décembre 2025 à décembre 2028. Mme Maria Hakansson, Ambassadrice de Suède en Ouganda, était l'hôte de la cérémonie. Elle a notamment relevé que lorsque les communautés sont formées, la justice devient plus accessible, plus crédible et plus apte à résoudre leurs problèmes. Elle a ajouté qu'en dépit des efforts fournis, l'accès à la justice reste un

véritable défi à cause des contraintes de couverture géographique, des coûts élevés, de la complexité des procédures judiciaires et des défaillances institutionnelles (<https://www.monitor.co.ug/uganda/news/national/cj-signs-mobile-court-instrument-to-boost-justice-on-islands-5383680>).

Les efforts du gouvernement ougandais en matière d'accès à la justice méritent d'être salués, car on ne saurait parler d'État de droit sans une justice fiable, rapide, juste et équitable. En plus, l'accès à la justice doit être facilitée pour les personnes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Avec ces efforts, on espère que le nombre de détenus en attente de jugement va diminuer. En effet, le rapport de l'Auditeur général pour l'année 2025 révèle que plus de 5000 enfants sont cloués dans les maisons de détention en raison de l'absence des rapports d'enquête sociale. Ces rapports renseignent clairement les tribunaux sur la situation sociale de l'enfant en conflit avec la loi, et guident les juges sur les mesures adéquates à prendre pour le traitement de l'enfant. Le rapport annuel de la police ougandaise fait ressortir que 4.3% des infractions portées à la connaissance de la police portent sur les enfants. Les enfants étaient les cibles directes des infractions dans 9408 cas, soit une diminution par rapport à 10741 cas rapportés en 2023, soit une diminution de 12.4% des crimes enregistrés (New Vision, Vol 44, n°32, Friday, February 13, 2026). En droit international, l'enfant est une personne âgée de moins de 18 ans à la date de la commission de l'infraction.

LA TRAITE DES PERSONNES À DES FINS DE PRÉLÈVEMENT D'ORGANES : UN MAL À ÉRADICUER

Par Dr Édouard KITIO, Directeur Général de l'UNAFRI



Le continent africain est devenu un terrain fertile pour la criminalité organisée. Si à travers la porosité des frontières, le terrorisme revêt désormais un caractère international, la traite des personnes prend également de l'ampleur et devient partie intégrante de la criminalité organisée. Pour éradiquer ce phénomène, la communauté internationale a adopté un Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

L'expression « traite des personnes » est définie par ce Protocole comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de

contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ».

Comme on peut le constater, le prélèvement d'organes est une forme d'exploitation de la traite des personnes. En effet, la transplantation d'organes constitue l'une des évolutions les plus remarquables de la médecine moderne. Depuis les premiers essais réussis dans les années 1950, la transplantation d'organes a sauvé ou prolongé

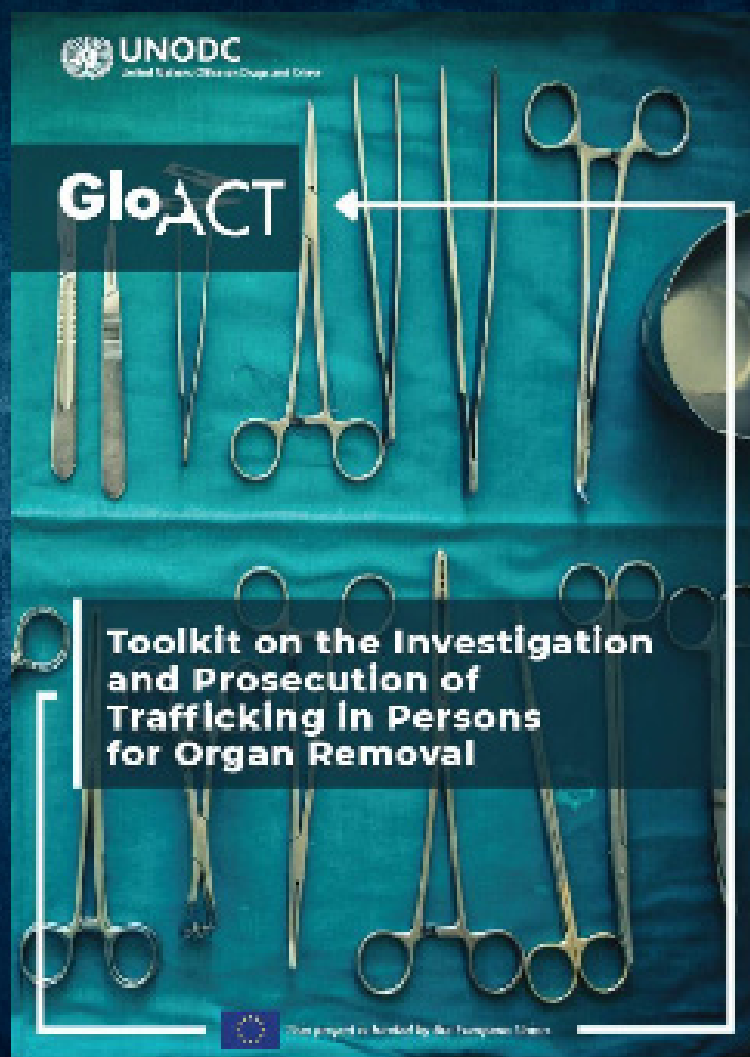


la vie de milliers de patients. Au départ considéré comme une pratique trop risquée, elle est devenue courante grâce à l'évolution de la science et est aujourd'hui pratiquée dans les hôpitaux d'au moins 100 pays dans le monde. Les organes concernés sont entre autres les reins, le cœur, le foie, les poumons, et le pancréas. Mais les reins constituent l'organe le plus demandé dans le monde.

Les organes à transplanter proviennent généralement de deux sources : donation pour cause de mort et donation entre vifs. Dans le premier cas, le donneur décide d'offrir son corps ou des parties de son corps aux services médicaux après sa mort, qu'elle soit cérébrale ou par arrêt cardio-respiratoire. Dans le second cas, une personne normale, jouissant de toutes ses facultés mentales décide d'offrir un de ses organes pour des soins hospitaliers. Dans tous les cas, les textes législatifs règlent strictement dans chaque pays les dons d'organes. En dépit de ces possibilités d'offrir des organes pour soigner les malades, la rareté des organes à transplanter est devenue criarde, poussant les personnes nécessiteuses à déboursier d'énormes

sommes d'argent pour acquérir l'organe dont elles ont besoin. C'est ainsi qu'est né et s'est développé le trafic d'organes qui constitue aujourd'hui une criminalité internationalement réprimée.

Le trafic d'organes est l'exercice illégal du commerce d'organes, il comprend le prélèvement d'un organe ou d'un tissu humain sur des personnes vivantes ou décédées, en vue d'une transplantation. Le trafic d'organes est une transplantation commerciale où il y a un profit financier ou des transplantations qui ont lieu en dehors des systèmes médicaux nationaux. Il existe une demande mondiale croissante d'organes humains sains à transplanter, et la demande dépasse de loin les organes disponibles. On estime qu'en janvier 2020, plus de 100 000 candidats attendaient une transplantation d'organe aux États-Unis (« Data - OPTN [archive] », sur optn.transplant.hrsa.gov (consulté le 16 octobre 2023)). Le moyen d'acquisition d'organes illégal le plus répandu est le « tourisme de transplantation » : les donneurs se rendent dans



des centres médicaux de pays en développement. D'autres formes de commerce illégal d'organes consistent en l'utilisation d'un pays tiers pour la transplantation ou bien l'acheminement des donneurs dans le pays du demandeur d'organe (c'est notamment le cas de Moldaves aux États-Unis ou de Népalais en Inde) (https://fr.wikipedia.org/wiki/Trafic_d%27organes#cite_note-3).

Lorsque la traite est caractérisée par l'un des éléments constitutifs prévus par le Protocole à la Convention de Palerme, le consentement de la victime de la traite à l'une quelconque des formes d'exploitation est indifférent. En effet,

une personne ne peut raisonnablement consentir valablement que lorsqu'elle jouit entièrement de sa liberté. Cette liberté fait défaut lorsque la personne est victime de la traite. Par ailleurs, le cas des enfants soumis à la traite mérite une considération particulière. En droit international, l'enfant est toute personne âgée de moins de 18 ans. Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une « traite des personnes » même s'ils ne font pas appel à la violence, la fraude ou l'un quelconque des moyens qui caractérisent l'infraction.

Malgré les dispositions du droit international réprimant la traite des personnes, le phénomène prend de l'ampleur en Afrique, à cause de la pauvreté, du sous-emploi, du chômage et d'autres formes de précarité existentielle. Le phénomène s'est développé à l'Ouest du Kenya où des jeunes personnes en difficultés financières n'ont eu d'autres moyens que de vendre leurs reins pour trouver des moyens de subsistance. Le prix du rein varie entre 1500 et 6000 euros. La plupart du temps, ce sont les intermédiaires ou courtiers qui profitent du trafic puisqu'ils ne reversent que ce qu'ils veulent à la victime. Parfois, la personne qui vend son organe n'est pas suffisamment informée des conséquences de son acte ou des risques que la suppression de son organe peut entraîner sur le reste de sa vie.

En Afrique du Sud, le trafic est entretenu à la fois par les réseaux criminels et à la fois par le prélèvement illégal dans les hôpitaux (« Economie parallèle : le trafic de sang et d'organes humains endeuille l'Afrique [archive] », sur rfi.fr (consulté le 9 avril 2023). Au Mozambique, le gouvernement avait envisagé d'ordonner la fermeture des commerces la nuit, pour contrecarrer les trafics d'êtres humains et d'organes. Un rapport de l'Unesco cite le cas d'une enfant de 3 ans retrouvée morte les organes prélevés. Selon l'UNESCO le trafic est en expansion (<http://www.amigos-de-mocambique.org/fr/agir/traite1.html>).

Pourtant, le corps humain est hors du commerce et aucun organe ou tissu humain ne devrait constituer une marchandise. En France, une loi de 1994 renforce cette interdiction qui est du reste en vigueur depuis au moins 1976. « Aucun paiement, quelle qu'en soit sa forme, ne peut être alloué à celui qui se prête au prélèvement d'éléments de son corps, ou à la collecte de ses produits » ; seul peut intervenir, le cas échéant le remboursement des frais engagés selon les modalités fixées par décret au Conseil d'État. Le principe est donc l'interdiction de la vente, le corps humain et ses produits étant « hors commerce ». Tout contrevenant risque sept ans de prison et plus

de 100 000 € d'amende. En Angleterre, le trafic d'organes est un crime. Une législation existe depuis 1989. En Allemagne, une loi fédérale, qui prévoit jusqu'à 5 ans de prison en cas de délit, a été adoptée en 1997 (https://fr.wikipedia.org/wiki/Trafic_d%27organes#cite_note-3). Beaucoup d'autres pays disposent de législations similaires.

L'Afrique n'est cependant pas le seul continent touché par le phénomène du trafic d'organes. Plusieurs autres pays sont concernés par le fléau, à cause du manque d'organes disponibles face à une demande sans cesse croissante. On peut citer entre autres, la Roumanie, la Bulgarie, l'Irak, le Mexique, le Royaume uni, l'Israël, l'Albanie, l'Iran, et la Syrie (https://fr.wikipedia.org/wiki/Trafic_d%27organes#cite_note-109).

Les pays importateurs d'organes sont majoritairement les pays à fort développement, tels que l'Australie, le Canada, les États-Unis, les pays de l'Union européenne, Oman, l'Arabie Saoudite et le Japon. Cependant le tourisme de transplantation est prévalant dans beaucoup d'autres pays, particulièrement en Asie et au Moyen-Orient. Les enquêtes ont parlé des prélèvements forcés d'organes en Chine, où 12000 reins et foies ont été transplantés en 2005 (China at world advanced level in organ transplant. People's Daily Online. 2006 Jun 12).

En 2015, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) a conçu et mis en place un guide d'évaluation que les États peuvent utiliser pour détecter et réprimer les cas de trafic d'organes (Assessment Toolkit, Trafficking in persons for the purpose of organ removal, United Nations, Vienna, 2015).

Ce guide vise à fournir à la fois un aperçu général de la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes et des outils spécifiques destinés à aider les acteurs concernés à évaluer

ce phénomène. La structure de la boîte à outils du guide reflète cette double approche, dans la mesure où sa première partie vise à informer sur le contexte dans lequel la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes peut avoir lieu, le cadre législatif pertinent et les orientations internationales, les acteurs et les modes opératoires, ainsi que les bonnes pratiques en matière de réponse. La deuxième partie contient des questionnaires très spécifiques destinés à permettre une meilleure compréhension et une collecte plus systématique des données relatives à ce crime. Il s'agit donc d'un véritable instrument didactique à intégrer dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes à des fins de trafic d'organes.

Selon le Protocole à la Convention de Palerme, les États parties doivent prendre des mesures pour protéger les victimes de la traite des personnes, notamment leur vie privée, leur

identité, en rendant les procédures judiciaires relatives à cette traite non publique. Ils doivent également leur fournir de l'assistance judiciaire et mettre en œuvre des mesures en vue d'assurer leur rétablissement physique, psychologique et social. Dans le cadre de la prise de ces mesures, il doit être dûment tenu compte de l'âge, du sexe et des besoins spécifiques des victimes de la traite des personnes.

Pour prévenir la traite des personnes, il est recommandé aux États de mettre en œuvre des mesures telles que des campagnes d'information et des campagnes dans les médias, ainsi que des initiatives sociales et économiques visant à diminuer les facteurs de risque. Il est fait référence ici aux facteurs qui rendent les personnes, en particulier les femmes et les enfants, vulnérables à la traite, tels que la pauvreté, le sous-développement et l'inégalité des chances.

UNAFRI AND JLOS STRENGTHEN PARTNERSHIP AHEAD OF UNITED NATIONS CRIME CONGRESS



The United Nations African Institute for the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders (UNAFRI) and Uganda's Justice, Law and Order Sector (JLOS) have taken significant steps to deepen collaboration following a high-level meeting held on 20 January 2026 at the UNAFRI Secretariat.

The meeting brought together officials from both institutions to explore practical areas of cooperation aimed at advancing a shared agenda in crime prevention, criminal justice reform, research, and advocacy. It also served as a strategic platform to coordinate joint participation in the upcoming United Nations Crime Congress, including preparations for Uganda's planned side event.

Discussions highlighted the strong alignment between UNAFRI and JLOS mandates, particularly in policy development, capacity building, and international engagement. Participants emphasized that strengthened collaboration would enhance the

effectiveness and visibility of both institutions at national, regional, and global levels.

One of the key proposals emerging from the meeting was the potential establishment of an African Crime Data Centre, a pioneering initiative aimed



at supporting evidence-based policy-making and informed decision-making in crime prevention and criminal justice across the continent. The initiative is expected to generate in-depth analysis to strengthen justice systems in Uganda and beyond.

In preparation for the United Nations Crime Congress, both institutions agreed to work closely on coordinated advocacy and joint messaging. Uganda's side event was identified as a major opportunity to showcase the country's achievements and best practices under the JLOS model. To support this, UNAFRI and JLOS will jointly produce documentaries, a magazine, and short video materials to enhance visibility and engagement during the Congress.

The meeting also explored ways in which UNAFRI can leverage JLOS's innovative approaches within the evolving criminal justice landscape. The JLOS model, widely recognized among practitioners, was identified as a strong foundation for presenting a unified and credible voice at the international level.

Beyond the Congress, both parties underscored the importance of sustained collaboration anchored in clear areas of joint work, including research, knowledge sharing, policy dialogue, and international advocacy.

Additional discussions focused on operational aspects of collaboration, including communication strategies, observance of protocol during international engagements, and the importance of maintaining UNAFRI's neutrality as a United Nations body. To promote inclusivity, arrangements were also made for translation of key documents into French to support wider participation at the Congress.

The meeting concluded with a shared commitment to translate discussions into concrete actions, including the development of a four-year collaborative initiative on the African Crime Data Centre and the formalization of the partnership framework. Participants also took part in a guided tour of the UNAFRI Secretariat, followed by a group photo session.



EX-PRISONER TRAINEES GRADUATE UNDER REINTEGRATION PROJECT

"Facilitating Successful, Productive Reintegration of Ex-Prisoners in Uganda"



The United Nations African Institute for the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders (UNAFRI), a partner to PACEM Havens Foundation, attended the graduation ceremony of ex-prisoner trainees under the Productive Reintegration Project. The training was implemented by PACEM Havens Foundation in collaboration with the Uganda Industrial Research Institute (UIRI). The initiative, titled "Facilitating Successful, Productive Reintegration of Ex-Prisoners in Uganda," continues to transform lives by equipping beneficiaries with practical and marketable skills.

The ceremony, attended by distinguished guests



including representatives from the Australian High Commission, partners, and stakeholders, celebrated not only the completion of training but also the resilience and determination of the graduates. The event underscored the importance of second chances and the role of skills development in fostering sustainable reintegration.



In his address as Guest of Honour, Dr Edouard Kitio the UNAFRI representative commended the graduates for their commitment and perseverance. Having successfully completed intensive training in bakery, fruit processing, soap making, and detergent production, the graduates

were recognised for demonstrating discipline, resilience, and a readiness to embrace change.

“This programme is not just about returning to society, but about returning with dignity, skills, and purpose,” he noted. “You are now ambassadors of change, proof that rehabilitation works when opportunity meets determination.”

The Productive Reintegration Project highlights the importance of collaboration in advancing crime prevention and offender rehabilitation.



UNAFRI, whose mandate focuses on both crime prevention and the treatment of offenders, continues to support Member States through research, capacity building, and advisory services, while promoting non-custodial measures and reintegration initiatives.

PACEM Havens Foundation, the implementing partner, was applauded for its unwavering commitment to restorative justice and social inclusion. Through its programmes, the

Foundation continues to create opportunities for individuals to rebuild their lives with dignity and purpose.

The Uganda Industrial Research Institute (UIRI) also received recognition for its vital role in delivering hands-on technical training and mentorship, ensuring that the skills acquired are relevant and aligned with market demands.

The project was made possible through the generous support of the Australian High Commission, whose contribution reflects a strong commitment to inclusive development and international cooperation. The impact of this support is already evident in the lives of the graduates and is expected to extend to their families and communities.

As the graduates embark on a new chapter, they have been encouraged to apply their skills responsibly, remain committed to lawful and productive living, and support one another in their journeys. Their success is expected to help break stigma and inspire others undergoing reintegration.

The ceremony concluded with a renewed call for continued collaboration among stakeholders to expand opportunities and ensure that reintegration efforts leave no one behind. The graduation stands as a powerful reminder that with the right support, individuals can rebuild their lives and contribute meaningfully to society.



THE GOVERNANCE AND SECURITY PROGRAMME WORKING GROUP MEETS ON CYBER- AND TECHNOLOGY-FACILITATED CRIMES



UNAFRI participated in the Governance and Security Programme (GSP) Working Group Meeting on Cyber and Technology-Facilitated Crimes held on 27 March 2026 at the Sheraton Hotel in Kampala, Uganda. The meeting brought together key justice, law enforcement, and regulatory stakeholders to address the growing threat of cyber and technology-enabled crimes.

Discussions centered on practical case studies, emerging cybercrime trends, and strategies for strengthening institutional responses.



Representatives from the Uganda Police presented statistics on reported cybercrime cases, convictions, ongoing investigations, and financial losses linked to digital crimes, highlighting the increasing sophistication and scale of cyber threats in Uganda.

Participants identified several challenges hindering effective responses to cybercrime, including rapidly evolving technology, limited technical capacity, cross-border criminal activity, insufficient forensic



services, and difficulties in collecting, preserving, and presenting digital evidence. Additional concerns included case backlogs, software limitations, weak inter-agency coordination, and resource constraints across justice institutions.

The Judiciary and the Office of the Director of Public Prosecutions echoed the need for stronger technical



expertise, enhanced capacity building, and improved systems for handling digital evidence in cybercrime cases. The cross-border nature of these crimes further underscored the importance of international cooperation and stronger mutual legal assistance mechanisms.

Stakeholders proposed a range of reforms to improve the justice system's response to cybercrime, including amendments to the Computer Misuse Act and Electronic Transactions Act, simplified extradition procedures, increased institutional funding, and the establishment of specialized cybercrime courts.



The meeting also emphasized the importance of public awareness and victim reporting, calling for stronger sensitization campaigns to reduce stigma and encourage reporting of cyber-enabled offenses.



UNAFRI remains committed to supporting regional and national efforts to strengthen justice systems, build institutional capacity, and promote collaborative responses to emerging forms of organized and technology facilitated crime.